

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le DEUX AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 27 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 0

Nombre de votants : 23

- Pour : 23

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient présents : 23

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ AUBE

- Monsieur MARCHAND Thierry a été désigné secrétaire -

D_2026_04_23

SUBVENTION : CONVENTION DE PARRAINAGE A INTERVENIR AVEC LA SOCIETE « WHAT AN ADVENTURE »

Thierry MARCHAND, 1^{er} adjoint, expose que la société « What An Adventure » - WAA -, propriétaire notamment de la marque « Marathon Des Sables - MDS » organise des événements sportifs internationaux et inclusifs permettant d'accueillir des participants en situation de handicap avec des fauteuils « tout terrain » adaptés pour le handisport et conçus pour une utilisation en milieu naturel.

A cet effet, cette société a créé un système de soutien financier, formalisé par une convention de parrainage, pour aider à l'acquisition de fauteuils. Ceux-ci peuvent être personnalisés par l'apposition de l'identité visuelle des stations de Morzine et Avoriaz sur les roues ou sur toute autre zone compatible, ce qui apporte une visibilité à la commune.

Le montant du parrainage est de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC par fauteuil, pour 12 mois à compter de la date de signature de la convention, sachant que le fauteuil peut être mis à disposition gratuitement des clubs locaux ou structure handisport.

Thierry MARCHAND informe que cette année « WAA » organise du 24 au 26 juillet Le « MDS Crazy Loops » sur le territoire communal sur le secteur Nyon. Il paraît donc opportun de parrainer un « fauteuil tout terrain » et il propose au conseil municipal que la commune de Morzine soit partenaire pour le financement d'un fauteuil aux conditions ci-dessus exposées.

Considérant l'intérêt de favoriser et d'être solidaire de l'activité sportive inclusive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

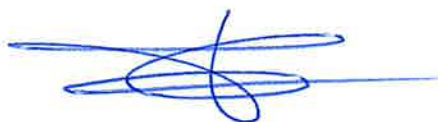
ACCEPTE que la commune de Morzine soit « le parrain » de la société « WAA »,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir avec cette société,

AUTORISE M. le maire à mandater les 7 200 € étant précisé que ce montant sera inscrit au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 08 avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Thierry MARCHAND.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
